



BD SWISS+

Directives Générales Des Partenaires

Promotion auprès des clients de l'UE

Chaque partenaire BDSwiss a sa propre responsabilité individuelle de lire et de comprendre cet avis juridique et les conditions conditionnées et établies par les conditions générales du partenaire général de la société. En conséquence, nous tenons à souligner une fois de plus les points suivants :

1. Le **site Web** ou le canal du partenaire doit inclure **l'avertissement de risque standard de l'ESMA disponible sur eu.bdswiss.com**. Veuillez noter que le pourcentage (%) de clients perdant de l'argent est mis à jour tous les 3 mois.

***Avertissement sur les risques:** Les CFD sont des instruments complexes qui présentent un risque élevé de perdre rapidement vos fonds en raison de l'effet de levier. **72.5 % des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lorsqu'ils tradent les CFD avec ce fournisseur.** Demandez-vous si vous comprenez la façon dont fonctionnent les CFD et si vous pouvez vous permettre de prendre le risque de perdre votre argent.

- a) Si le partenaire a plusieurs courtiers de l'UE répertoriés, l'avertissement de risque peut être modifié pour s'appliquer à tous :

Les CFD sont des instruments complexes qui présentent un risque élevé de perte d'argent rapide en raison de l'effet de levier.

Entre 74 et 89 % des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lors du trading de CFD.

Vous devez vous demander si vous comprenez le fonctionnement des CFD et si vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent

- b) En ce qui concerne les comptes de réseaux sociaux, une version plus courte ou abrégée peut être utilisée :

Entre 74 et 89 % des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lors du trading de CFD.

Vous devriez vous demander si vous pouvez vous permettre de prendre ce risque élevé de perdre votre argent.

2. Lorsqu'il s'agit de promouvoir auprès des clients **espagnols** / Espagne, un AR de la CNMV **supplémentaire doit être ajouté en espagnol** :

La CNMV a déterminé que les CFD et le Forex sont des produits difficiles à comprendre et ne conviennent pas aux investisseurs particuliers en raison de leur complexité et du risque élevé encouru.

Traduction espagnole :

La CNMV ha determinado que los CFD y Forex son productos difíciles de entender y non son adecuados para los inversores minoristas debido a su complejidad y al alto riesgo que conlleva.

3. **Tous les boutons d'action menant à la page d'inscription de BDSwiss doivent avoir un avertissement de risque en dessous qui se lit comme suit : « Votre capital est soumis à un risque. 74 à 89 % des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent. »**

En général, dans toute communication avec des clients potentiels, le partenaire doit toujours indiquer le risque impliqué dans le trading de CFD.

4. **Toutes les informations** présentées concernant BDSwiss/Swiss Markets/BDSTrading doivent être **correctes et à jour**. Veuillez noter que la Société :

- N'offre PAS de bonus
- N'offre PAS de services d'options binaires
- N'offre PAS de CFD sur les cryptomonnaies
- Possède des exigences de dépôt minimum standard en fonction du type de compte - dans le cas où le partenaire demande aux clients de déposer tout autre montant de dépôt minimum afin d'accéder à certains services ou formations, **il doit être clairement indiqué qu'il s'agit d'une exigence de la part du partenaire et non de BDSwiss**
- **Ne garantit PAS de bénéfices**
- Ne garantit PAS le succès au trading ou toute forme standard de revenu du trading

5. Toutes les **anciennes mentions sur les options binaires concernant BDSwiss doivent être supprimées** et toutes les informations doivent être mises à jour de manière appropriée. BDSwiss ne doit PAS être présenté comme un « **ancien courtier en options binaires** ».
6. Si les partenaires ont d'anciens articles sur BDSwiss qui, pour une raison quelconque, ne peuvent pas être mis à jour :
- L'article doit avoir une **date précise** de sa publication
 - S'il y a une quelconque mention de trading d'options binaires, alors un avis doit être ajouté informant les lecteurs que les services d'options binaires **ne sont plus proposés**.

REMARQUE IMPORTANTE :
Les options binaires ne sont plus disponibles !

7. Seul le lien **eu.bdswiss.com** doit être fourni aux clients potentiels de l'UE.
8. **Le contact personnel** avec le client via des moyens, tels que les appels téléphoniques directs, les réunions personnelles, l'envoi d'e-mails, le contact via les réseaux sociaux ou les forums de discussion sur Internet, **n'est pas autorisé**.
9. **En ce qui concerne les fournisseurs de signaux :**
- Il doit y avoir une clause de non-responsabilité claire sur votre site Web ou vos canaux informant les clients que : « les signaux ne garantissent aucun profit ou gain et l'utilisation de signaux est aux risques et périls du client »
 - concernant la formulation des signaux - elle doit être objective et informative, **sans appel à l'action spécifique** (par ex. « ouvrez maintenant », « fermez maintenant » ou « ouvrez à XYZ »).
 - il ne doit y avoir AUCUN signal envoyé en privé à des clients particuliers, car cela constitue un conseil.
10. N'utilisez PAS de visuels trompeurs, y compris des lingots, de l'argent, des signes de dollar et des emojis, des voitures chères, des articles de luxe, etc.

LES PARTENAIRES BDSWISS NE SONT PAS AUTORISÉS À :

- Spammer ou utiliser des spams pour attirer des clients.
- Proposer aux clients de s'inscrire via votre lien de partenariat contre une compensation ou pour tout type de profit.
- Promouvoir BDSwiss sur un site Web ou tout autre support de communication (par ex. les réseaux sociaux) qui contient du contenu pornographique, violent, diffamatoire, malveillant, frauduleux, obscène et/ou illégal. Si le contenu du Partenaire est jugé inapproprié d'une manière ou d'une autre, le Partenaire sera banni du programme.
- Avoir un contact privé avec les clients, ainsi qu'attirer des clients à partir de réseaux sociaux ou de toute autre plateforme de communication (par ex. WhatsApp, Viber et Facebook Messenger).
- Envoyer du trafic direct. Tous les visiteurs envoyés par les partenaires doivent venir en utilisant une redirection directe instantanée depuis les pages Web du partenaire ou tout autre domaine vers le domaine de BDSwiss.
- Utiliser à mauvais escient le nom de l'entreprise avec des déclarations fausses/injustifiées sur l'entreprise et le produit de quelque manière que ce soit (par ex. promotions, récompenses et coupons). Seules les promotions, récompenses qui existent sur notre plateforme peuvent être annoncées.
- Affichez le nom de la marque de l'entreprise mal orthographié ou modifié dans toute source sur laquelle il est annoncé, y compris le domaine URL principal d'un site Web.

8. Publier des documents ou utiliser des phrases indiquant que « **le trading est facile** » ou que « **le trading est passionnant** ». De plus, les Partenaires ne doivent en aucun cas impliquer que le trading mène au « succès », « un changement de style de vie », « la liberté financière » ou toute autre forme d'avantage injustifié.
9. Promouvoir BDSwiss via des sites Web, des campagnes publicitaires ou d'autres sources **qui n'ont pas été examinées et approuvées** par le personnel de BDSwiss ou les responsables de la conformité. Tout le matériel de marketing ou éducatif en ligne et hors ligne doit être approuvé par la Société avant d'être utilisé.
10. Annoncez BDSwiss sur un site Web ou une page Web qui offre des signaux de trading, du trading social, du copy-trading, du trading automatique, des robots ou des services de gestion de portefeuille sans licence appropriée et/ou approbation préalable écrite de l'entreprise.
11. Effectuer du bourrage de cookies sous quelque forme que ce soit (par ex. en utilisant l'aperçu des iFrames avec le lien de partenariat).
12. Attirer du trafic en provenance de pays interdits par la Société et mener des activités de marketing dans les régions interdites. Nous n'acceptons pas le trafic en provenance de Chypre, du Royaume-Uni et de la Belgique. Cette liste n'est pas exhaustive ; le Partenaire est tenu de demander notre confirmation que les marchés cibles sont autorisés, conformément à la Politique relative aux pays interdits de la Société, mise à jour de temps à autre.
13. Incluez des informations concernant les stratégies qui les indiquent comme des stratégies de trading (par exemple, la stratégie de trading Martingale ». Au lieu de cela, le partenaire devrait l'appeler un « modèle de trading ».
14. Impliquent que les produits BDSwiss sont faciles à comprendre/utiliser et accessibles à tous.
15. Toutes les promotions, communications et invitations à ouvrir un compte (liens d'inscription) doivent comporter un avertissement de risque.
16. Logos : Si vous êtes autorisé à utiliser les logos de BDSwiss dans votre accord avec BDSwiss, vous devez utiliser les logos uniquement comme spécifié dans votre accord (et toutes les conditions d'utilisation associées) et demander les derniers fichiers source de haute qualité à jour. Vous ne devez pas utiliser les logos, marques et images de BDSwiss que vous avez peut-être trouvés ailleurs sur le Web. N'utilisez pas non plus le logo BDSwiss comme photo principale dans un réseau social du groupe ou comme nom du groupe ou des réseaux sociaux ou votre site Web.
17. Contenu : la formulation, les liens de texte, les hyperliens et les en-têtes de référencement doivent être utilisés en relation avec le site Web officiel de BDSwiss Holding Limited, les restrictions de son régulateur et tous les droits de propriété similaires, ainsi que toutes les traductions, adaptations, dérivées et tous les droits sur les dénominations sociales, les éléments meta. Les partenaires ne sont pas autorisés à rapporter, associer ou annoncer des informations fausses, non conformes ou des contenus illégaux dans le but de générer plus de trafic en étant trompeurs, en exposant l'entreprise et en portant atteinte à la réputation de la marque BDSwiss. En particulier, les Partenaires ne doivent pas utiliser en combinaison avec le nom de marque BDSwiss les mots-clés ci-dessous : (« courtier en escroquerie », « fraude », « faux », « arnaque ») en anglais et dans d'autres langues susceptibles d'être traduites.
18. Communication : les partenaires ne sont pas autorisés à utiliser des spams, des e-mails de masse, des virus ou toute autre méthode dans des campagnes publicitaires interdites par la législation des pays de l'Union européenne et la législation des autres pays dans lesquels la Société est enregistrée et/ou opère.

Toutes les déclarations concernant le programme BDSwiss Partner doivent être formulées correctement et les informations partagées doivent être équilibrées. Par conséquent, si vous mentionnez des bénéfices potentiels, vous devez toujours mentionner également des pertes potentielles.

DIRECTIVES PPC (pay-per-click- coût par clic)

1. Les partenaires ne sont pas autorisés à promouvoir BDSwiss via PPC sans avoir reçu au préalable une approbation écrite et signée.
2. Après avoir reçu l'approbation, les partenaires doivent adhérer aux directives PPC suivantes. Les partenaires ne sont pas autorisés à envoyer du trafic directement à BDSwiss.
3. La page de destination du partenaire PPC doit être approuvée par BDSwiss avant de lancer une campagne PPC.
4. Les partenaires ne sont pas autorisés à générer du trafic via des canaux « payés au clic » (par ex. les gens étant payés pour ouvrir un lien, payés pour ouvrir un e-mail et cliquer sur un lien, et ainsi de suite...). Le trafic direct n'est en aucun cas accepté. Une page de destination doit être utilisée au lieu d'envoyer du trafic directement vers vos liens partenaires !
5. Il est interdit aux partenaires d'utiliser le nom de marque BDSwiss (y compris les variantes ainsi que les fautes d'orthographe) dans leur URL, leur URL de destination, leur titre, leur description ou leurs mots-clés.
6. Les partenaires doivent ajouter le nom de marque BDSwiss (y compris les variantes et les fautes d'orthographe) dans leur liste de mots clés à exclure.
7. Les partenaires ne sont pas autorisés à afficher leurs annonces lorsque le nom de la marque BDSwiss présente une variation ou une faute d'orthographe.
8. Les partenaires ne sont pas autorisés à utiliser les requêtes de marque d'autres sociétés concurrentes pour faire la publicité de BDSwiss dans des publicités ou des campagnes injustifiées, sous un mauvais jour, ou toute autre utilisation non autorisée de droits d'auteur ou de marques de tiers. Nous vous recommandons d'exclure les mots clés liés à certains concurrents du ciblage de vos campagnes PPC.
9. Toutes les promotions et invitations à ouvrir un compte (liens d'inscription) doivent comporter un avertissement de risque.

Veillez lire attentivement les conditions générales des partenaires avant de contacter votre responsable de partenariat. Tout Partenaire qui ne respecte pas ces conditions sera suspendu et la Commission restante ne sera pas payée.

Le trading de CFD est une activité réglementée ; par conséquent, tous vos supports promotionnels doivent être justes, non trompeurs, clairs et conformes à ces règles de marketing. La Société se réserve le droit d'effectuer une vérification de compte pour le trafic réglementé sans explication.

Cette version traduite des directives générales des partenaires est fournie pour la commodité de nos partenaires. La version anglaise prévaudra en cas de divergence ou d'incohérence entre les versions traduites ou en cas de difficultés d'interprétation.

